Rapport d'activités

2017

Communauté d'agglomération Gaillac • Graulhet | septembre 2018

Gaillac•Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Rapport d'activités 2017

I. GOUVERNANCE ·04
II. ATTRACTIVITÉ ·06
Développement économique 06
Action culturelle 07
Office de tourisme 08
III. POLITIQUES CONTRACTUELLES , INGÉNIÉRIE AUX COMMUNES, COMMUNICATION · 10
Politiques contractuelles 10
Ingéniérie aux communes 11
Communication 11
IV. AMÉNAGEMENT ·12
Plan climat (PCAET) et TEPCV 12
Habitat et projets urbains 12
Information géographique 13
Stratégie foncière et urbanisme 14
Mobilité 14
V. CADRE DE VIE ·15
Déchets et sensibilisation 15
Spanc 16
Patrimoine bâti 16
Voirie et espaces verts 17
Équipements sportifs 17
VI. SERVICES À LA POPULATION ·18
Petite enfance 18
Politique de la ville 18
Éducation jeunesse et Projet éducatif communautaire 19
VII. RESSOURCES ·20
Ressources humaines 20
Technologies numériques 20
Achat et commande publique 21
Juridique et moyens généraux 21
VIII. FINANCES ·22

ÉDITO

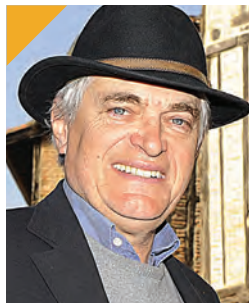

L'année 2017 a vu la naissance de la communauté d'agglomération Gaillac•Graulhet, entre vignoble et bastides, fruit de la coopération intercommunale de longue date. Notre communauté est une chance pour nos concitoyens mais aussi un véritable défi pour tous les élus.

La chance de développer le potentiel d'attractivité de notre territoire, grâce à une intercommunalité capable de porter des projets d'envergure tant pour ses composantes urbaines que rurales.

Le défi du lien communes-agglomération, pour que la commune soit la porte d'entrée et le lien de proximité pour les concitoyens. 837 conseillers municipaux animent chaque jour le service public au plus près des besoins des habitants.

2017 est une année de transition qui a nécessité l'organisation des équipes, la mise en place des instances de gouvernance, et la réflexion sur le lien communes-communauté.

Sans attendre, le travail des commissions, ateliers, bureau, conseil et conférence des maires a permis d'assurer la continuité des services et a posé les jalons du projet de territoire, en engageant des actions volontaristes, telles que :

• Dans le domaine de l'**attractivité** : la réflexion sur la stratégie foncière économique, le déploiement du Plan d'actions commerce territorial, une réflexion sur la politique de lecture publique et la poursuite de la politique de promotion et animation de la destination touristique.

• Dans le domaine de l'**aménagement** : le déploiement du plan climat avec les aides du TEPCV, et du programme Renovam, pour la rénovation énergétique sur l'ensemble du territoire.

• En matière de **collecte des déchets** et d'**assainissement non collectif** : la réflexion sur l'organisation des services sur le nouveau périmètre est engagée.

• Sur les **nouvelles compétences** : l'action 2017 s'est axée sur le projet éducatif communautaire en faveur de la réussite éducative des enfants et des jeunes sur l'ensemble du territoire, le plan mobilité, la réflexion sur l'intérêt communautaire de la voirie.

Ainsi, nous avons construit ensemble les fondations d'un projet de territoire résolument tournée vers l'attractivité.

PAUL SALVADOR
Président de Gaillac•Graulhet Agglomération

LE TERRITOIRE

Gaillac·Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

17 Zones d'activités

2 Pépinières d'entreprises

2 Espaces coworking

75 Sites touristiques

59 Écoles

17 Structures d'accueil Petite enfance

2 Cinémas

1 Office de tourisme (et 8 antennes)

2 Cyber bases

1 Couveuse maraîchage bio

8 Médiathèques

3 Équipements culturels

(Archéosite de Montans, Centre de céramique contemporaine de Giroussens, Conservatoire de l'outillage du Pays des bastides)

I. GOUVERNANCE

• • • IMAGINER LE LIEN COMMUNES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La **fusion des 3 communautés de communes** et du PETR a donné naissance au 1er janvier 2017 à une communauté d'agglomération constituée de **63 communes**. Lors des travaux préparatoires de la fusion, la question des modes de gouvernance et de la place des communes dans cette gouvernance avait été travaillée dans le cadre de la **Charte fondatrice des valeurs et du pacte de gouvernance**.

Le principe de la **représentation** et **participation** des communes et des élus communaux dans le **circuit d'information et de décision** d'une part, le principe du rôle de **la commune en porte d'entrée de l'action institutionnelle** d'autre part, avaient alors été actés. En application de ces principes fondateurs, l'année 2017 a permis d'une part **d'installer** et **réguler** les instances de gouvernance, d'autre part de **faire évoluer nos modes de gouvernance** pour les adapter au niveau élevé d'intégration de compétences et à l'objectif de **proximité** entre chaque commune et la communauté.

63

COMMUNES AVEC LE RETRAIT EN COURS DE MISSÈCLE ET MOULAYRÈS .

2

CONFÉRENCES DES MAIRES EN JUIN ET DÉCEMBRE 2017

2

RÉUNIONS DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE AVEC LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La mise en place des instances de gouvernance

Le conseil de communauté a adopté le règlement intérieur, qui régit la composition, le champ de compétences et le fonctionnement des instances exécutives, délibératives et consultatives de la communauté.

Ces instances sont de 3 ordres :

• Les instances délibératives **:** le **Conseil de communauté** composé de 100 conseillers (*98 conseillers au 1er janvier 2018 suite au retrait de Missècle et Moulayrès), le **Bureau de la communauté** composé de 42 membres doté des attributions déléguées par le Conseil de communauté, les **5 Commissions permanentes thématiques** (administration et ressources, cadre de vie, aménagement, attractivité, services à la population) qui délibèrent pour avis sur les rapports présentés au Bureau et au Conseil, et les autres commissions obligatoires.
Les délégations d'attributions du Conseil au Bureau et au Président ont été adoptées par le Conseil.

• Les instances exécutives : les **15 vice-présidents** ont été élus par le Conseil, en outre le Président a pris les arrêtés de délégation de fonctions aux 15 vice-présidents et à 18 membres du Bureau.

• Les instances consultatives : la **Conférence des maires**, instance privilégiée pour l'articulation communes-communauté, a été installée, et s'est réunie 2 fois, sur le sujet de la gouvernance communes-communauté et sur l'aménagement numérique.

Le lien communes-communauté et la gouvernance de proximité

Après quelques mois de fonctionnement, les modes de gouvernance au sein du bloc communal ont dû être adaptés aux spécificités de notre communauté, caractérisée par le maillage des communes et les compétences de proximité; ne bénéficiant pas de modèle en la matière, les modes de gouvernance ont du être expérimentés, évalués

Les premières journées techniques avec les secrétaires de mairie organisées le 21 et 22 septembre & le 12 et 13 octobre 2017

et ajustés. Ainsi, les conseillers communautaires se sont réunis à 2 reprises en octobre et novembre 2017 dans le but de faire un bilan et des propositions pour faire évoluer les modes de gouvernance.

L'objectif prioritaire a été d'approfondir le lien communes-communauté.

Sur chaque enjeu partagé, des axes de travail ont été définis :

• Élaborer le projet de territoire, défini comme le projet politique prospectif et partagé et le cadre de référence fédérateur de nos politiques publiques.
En 2017 les travaux des commissions et ateliers ont préfiguré le projet de territoire, la priorité pour 2018 est d'établir la méthodologie et de construire le projet de territoire en transversalité. Il s'appuiera sur l'évaluation des politiques publiques engagée dès 2017.

• Améliorer la lisibilité des processus décisionnels.
Les conseillers ont affirmé que les différentes instances ont chacune leur légitimité et doivent s'articuler, dans le cadre du processus décisionnel d'une part et du projet politique d'autre part:

- Les ateliers permettent des échanges approfondis sur des thématiques choisies par les Commissions ; les **5 Commissions** sont le premier niveau de transversalité. Elles délibèrent sur des avis avant **décision du Bureau** et **délibération du Conseil** ; ateliers et Commissions sont ouverts à tous les conseillers communautaires et municipaux. La nécessaire transversalité des réflexions doit se faire par le travail des 5 Commissions.

- La Conférence des maires, instance garante des besoins communaux, se réunira régulièrement pour proposition et avis avant le conseil.

• Renforcer la place de la commune en porte d'entrée pour les citoyens et renouveler le rôle des élus municipaux : pour que les politiques communautaires puissent tenir compte des **choix communaux**, les procédures ont été travaillées pour intégrer la commune aux circuits décisionnels, en outre le travail par **bassin de vie** a été mis en place sur la politique éducation jeunesse.

Un travail d'animation du lien communes - agglomération, au cœur duquel sont les maires, a été engagé. Le rôle des **secrétaires de mairie** en pivot administratif est réaffirmé et les premières **journées techniques** associant agents communaux et communautaires ont eu lieu en septembre et octobre.

Enfin, la « déconcentration » de la gestion de la **compétence scolaire-périscolaire** est démarrée afin de permettre aux communes, dans le cadre d'enveloppes budgétaires, de qualifier, engager et suivre les dépenses de fonctionnement.

• Améliorer la fluidité des processus administratifs : par le travail collaboratif entre les services des communes et de l'agglomération et par la "déconcentration".

• Travailler la circulation de l'information au sein du bloc communal pour qu'elle soit plus fluide et continue.

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Suite à la création de la communauté d'agglomération, le service des assemblées a été fortement sollicité pour la mise en place des différentes instances.

L'installation du Conseil de communauté, l'élection **du Président**, des vice-présidents et des membres du Bureau ainsi que la constitution des Commissions thématiques ont été des moments forts en début d'année 2017.

Les missions principales du service des assemblées ont été la programmation, l'organisation, la gestion et le suivi des réunions des différentes instances, le traitement des actes administratifs (délibérations, décisions, arrêtés).

Durant l'année, 14 Conseils de communautés ont eu lieu générant 349 délibérations.

594

DÉLIBÉRATIONS / DÉCISIONS / ARRÊTÉS

90

RÉUNIONS (CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, BUREAU, COMMISSION, ATELIER, CONFÉRENCE DES MAIRES)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'année 2017 s'est principalement traduite au plan économique par un travail d'**harmonisation de la stratégie foncière** communautaire, par le déploiement du **Plan d'Action Commerce Territorial** sur le périmètre de l'Agglomération, et par la poursuite des **actions économiques** engagées.

L'harmonisation de la stratégie foncière

L'Agglomération assure l'aménagement, le développement et la gestion de **17 zones d'activités**, réparties sur l'ensemble de son territoire.

Sur l'année 2017, une stratégie de positionnement des infrastructures économiques du territoire et de prix a été définie, dans une logique d'harmonisation ; elle s'est construite autour d'une typologie des différentes zones d'activités, réalisée selon leurs caractéristiques principales (disponibilités foncières, attractivité, qualité, concentration d'entreprises...).

Cette stratégie permet d'une part d'assurer une cohérence d'ensemble au niveau des prix de commercialisation, d'autre part d'apporter une meilleure visibilité aux zones d'activités à potentiel du territoire, enfin de prioriser les actions à mener sur les infrastructures économiques communautaires.

L'année 2017 a également vu l'aménagement de la tranche 2 de la zone d'activités des Massiès à Couffouleux, qui a permis de mettre en commercialisation 15 parcelles économiques entièrement viabilisées, de superficies comprises entre 1.300 et 5.000 m², au prix de 22€ HT le m².

Le déploiement du Plan d'Actions Commerce Territorial

Le Plan d'Actions Commerce Territorial (PACTe) s'est déployé en 2017 sur l'ensemble du périmètre de l'Agglomération, à travers notamment l'action de deux manageuses de centre-ville et de territoire.

Il est construit autour de **3 axes stratégiques** : renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes et centres-bourgs, améliorer l'offre commerciale des villes et des bourgs, organiser une dynamique commerciale collective, et comprend 14 actions. **Parmi les actions du PACTe sur l'année 2017 :**

• le **Pack installation** a soutenu l'implantation de 25 commerces en centre-ville ou centre-bourg ; à travers un budget de 45.500€, il a appuyé la création de 37 emplois ;

• le **Pack développement**, en mobilisant 12.272€, a permis à 10 chefs d'entreprises de lancer une démarche de modernisation de leurs commerces (agencement, vitrine, digital, merchandising) ;

• le **Pack transmission - reprise** a permis d'accompagner 24 cédants ou repreneurs d'entreprises commerciales, en mobilisant un budget de 13.855€.

Le déploiement de l'action commerce a également permis de définir l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce comme suit : mise en oeuvre du Plan d'Actions Commerce Territorial sur le périmère de la communauté d'Agglomération.

La poursuite des actions économiques

L'action économique de Gaillac•Graulhet Agglomération se concentre d'abord sur l'**accompagnement individuel ou collectif de porteurs de projet et d'entreprises.** 55 projets ont ainsi été accompagnés en 2017, qu'il s'agisse de création ou de développement d'entreprises. Parmi les projets accompagnés, trois entreprises ont intégré la Pépinière Granilia.

Le soutien aux filières clés du territoire constitue également un

Le Plan d'Actions Commerce Territorial (PACTe) de l'Agglomération est la traduction du volontarisme politique de la collectivité pour renforcer le commerce de centralité.

axe fort de l'action économique sur l'année 2017. Ainsi, les **filières Cuir** et **maraîchage biologique**, notamment au travers de l'association Graulhet le cuir et de la couveuse d'activité en maraîchage bio l'Essor maraîcher, ont particulièrement été accompagnées en 2017.

L'**espace coworking** de l'Agglomération, La grappe by Granilia, situé dans les locaux de la Pépinière d'entreprises Granilia à Gaillac, accueille un public régulier ou occasionnel d'indépendants, de nomades, de télétravailleurs et de porteurs de projet. Il est fréquenté par une quinzaine d'usagers réguliers, auxquels s'ajoutent une quinzaine d'utilisateurs occasionnels. En complément, La grappe a proposé tout au long de l'année 2017 différentes animations, parmi lesquelles : Les Ateliers Web Cowork'in Tarn, Les Instants Business de La grappe, Les instants numériques, Les instants RH, Les rencontres estivales de La grappe, La Pause Caf' Granilia...

L'espace emploi de l'Agglomération, situé dans les locaux de Rabastens, a notamment permis l'accompagnement individualisé de 14 bénéficiaires du RSA, dans le cadre d'une convention avec le Département du Tarn. Au-delà, les outils informatiques et numériques mis à disposition sont utilisés pour la majorité des démarches, qui sortent parfois du strict cadre de l'emploi (dossier CAF, Carte jeune, dossier client EDF...), dans une logique de lutte contre la fracture numérique.

En termes de **communication et de promotion**, 4 newsletters économiques ont été produites et envoyées à plus de 2.500 adresses mails ; deux plaquettes économie - attractivité ont été élaborées ; un salon professionnel sur le commerce connecté (MonPointCom Tarn) a été organisé sur le territoire.

100 000 €

DE LOYER ANNUEL PENDANT 20 ANS GRÂCE À LA CENTRALE SOLAIRE SUR LA ZIR DU MAS DE REST À GAILLAC.

55

PROJETS DE CRÉATION OU DE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES ACCOMPAGNÉS.

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION

...DE VOTRE DÉVELOPPEMENT

ACTION CULTURELLE

• • • LECTURE PUBLIQUE

Dans le cadre du passage en communauté d'agglomération, la politique de lecture publique a fait l'objet en 2017 d'une réflexion approfondie afin d'améliorer et d'adapter l'offre à l'usager. Le projet qui en résulte a permis de dégager plusieurs objectifs :

• la rédaction d'une **charte documentaire** visant à placer les collections au cœur de la médiation à l'usager ainsi qu'à rendre lisible la politique d'achat des médiathèques ;

• l'installation d'une **nouvelle application métier** et l'ouverture d'un **nouveau portail documentaire** sur Internet afin de favoriser la circulation des documents ;

• la révision de l'**organisation du service** en accentuant la transversalité, la mutualisation et l'optimisation des ressources ;

• la finalisation des projets de nouvelles médiathèques de **Rabastens** et **Cadalen** ;

• le développement d'un **projet de médiation** qui, en s'appuyant sur le réseau de médiathèques existant, a vocation à étendre l'offre de lecture publique sur l'ensemble du territoire, dans les lieux, structures ou communes ne disposant pas d'une médiathèque en leur sein ou à proximité.

Les différents éléments de ce projet seront opérationnels en 2018.

11 000

USAGERS

426 000

PRÊTS DE DOCUMENTS

• • • ARCHÉOSITE

L'année 2017 a permis d'approfondir la double mission conférée au musée : l'**étude des collections** et leur **diffusion** auprès des publics.

La programmation annuelle, lancée en mars par l'ouverture de la saison départementale autour des loisirs, a été marquée durant l'été par l'exposition "**ART-KEO**" qui relevait le défi de conjuguer l'Archéologie à l'Art contemporain.

À l'automne, l'**Atlas archéologique de Montans**, ouvrage de synthèse sur le patrimoine de la commune, très attendu des scientifiques comme du grand public, a vu le jour après 4 ans de travail avec la Direction régionale des affaires culturelles et différents archéologues. Recensant plus de 200 ans de recherches, il a également été l'opportunité de jeter un regard neuf sur chaque période d'occupation de l'homme sur notre territoire.

Pascale Walter / CDT Tarn

4 646
ÉLÈVES ONT FRÉQUENTÉ L'ARCHÉOSITE

10 022
VISITEURS

87
JOURS D'ANIMATIONS PROGRAMMÉS

Le projet d'**aménagement architectural** a par ailleurs avancé avec l'écriture du cahier des charges du futur Centre de conservation et d'études (CCE), dédié à la protection, au stockage et à l'étude du mobilier archéologique de l'agglomération.

Le travail de mise en réseau et une programmation ambitieuse touchant des publics toujours plus nombreux font de l'Archéosite l'un des principaux acteurs touristiques et culturels du département.

OFFICE DE TOURISME

Pour valoriser les atouts de notre territoire et inciter le public à le visiter, l'office de tourisme travaille sur 3 champs distincts mais indissociables : **l'accueil et le conseil aux visiteurs, l'accompagnement des prestataires et la communication.**

L'accueil sur tout le territoire

L'an passé, **93 530 visiteurs** ont été accueillis dans les différents bureaux d'informations touristiques, soit 7% de plus qu'en 2016. Un chiffre qui grimpe à 11% concernant l'accueil « hors les murs ».
En effet, pour se rapprocher d'un public qui franchit de moins en moins ses portes, l'office de tourisme part à sa rencontre, direction les marchés, les campings, les lieux touristiques ou certains événements ponctuels avec un objectif inchangé : distiller des conseils adaptés et personnalisés à des visiteurs dont 88% venaient de France (dont 61% d'Occitanie, 6,9% de Nouvelle-Aquitaine et 6,8% d'Île de France) et 12% de l'étranger.

L'accompagnement des prestataires touristiques

Part essentielle de la mission de l'office de tourisme, l'accueil des visiteurs ne saurait toutefois s'affranchir d'un lien étroit avec les prestataires touristiques auxquels il propose plusieurs dispositifs de mise en valeur :

• **Les ateliers numériques de territoire (ANT)** permettent à ceux qui se sont inscrits de se retrouver en petit groupe pour apprendre à utiliser des outils informatiques susceptibles d'améliorer leur visibilité sur le net.

• **Le VitiPassport.** Ce petit document est donné en cadeau de bienvenue par nos hébergeurs à leurs clients qui y trouvent des réductions et des gratuités proposées par des prestataires partenaires. Véritable catalyseur pour déclencher des visites, il représente une plus-value à tous les niveaux. Ainsi les visiteurs profitent de réductions et d'idées d'activités, les hébergeurs bénéficient d'un outil de fidélisation de leur clientèle tandis que les partenaires gagnent en visibilité et en fréquentation.

• La valorisation de la filière cuir à Graulhet par l'opération **"Graulhet, le cuir dans la peau :** les portes ouvertes des entreprises du cuir ! " Forte de son succès en 2017 avec 16 lieux ouverts au public, 850 visites d'entreprises et 290 visites à la Maison des Métiers du Cuir, l'opération sera reconduite les 24 et 25 octobre 2018 !

De nouveaux supports de communication

Autant d'outils qui s'accompagnent d'une stratégie de communication remaniée puisque l'office de tourisme s'est doté d'un nouveau magazine intitulé « **Escapades** ».
Rompant avec l'ancien modèle du guide touristique, il raconte une histoire et laisse une large place aux photos, souvent décisives dans le choix d'une destination.

Autre nouveauté et non des moindre : le site internet **www.tourisme-vignoble-bastides.com** répond à un seul maître mot, la séduction ! Descriptions fascinantes, photos de haute qualité et en 360°... en un clic, envolez-vous au-dessus de nos paysages pittoresques. Plus fonctionnel que son prédécesseur, il est aussi accessible depuis un appareil mobile, propose des documents en téléchargement rapide et gratuit, un chat en ligne pour contacter directement un conseiller en séjour, des fiches prestataires claires et lisibles, la réservation en ligne, et un carnet de voyage.

Autant d'outils pour entamer son séjour derrière son écran !

Le VitiPassport :
• 50 prestataires partenaires
• 420 hébergeurs associés
• 6 100 exemplaires distribués
• 3 103 visiteurs utilisateurs
• 17 323 € de recettes perçues par les partenaires en tarifs réduits

42 M€
DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES.

104 000 €
DE TAXE DE SÉJOUR

6,8 JOURS
DURÉE MOYENNE DES SÉJOURS.

480
STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Un renforcement de la contractualisation pour accompagner le territoire

Les politiques contractuelles territoriales sont aujourd'hui de véritables outils de **partenariat**, de **négociation**, de **collaboration stratégique**, **opérationnelle** et **financière** avec nos partenaires Europe, État, Région, Département, pour réaliser les projets sur les territoires.

La **contractualisation** permet de faire valoir les orientations stratégiques auprès de nos partenaires et de coordonner et articuler les financements afin d'optimiser les plans de financement de plus en plus complexes des projets.

Ainsi, la communauté d'agglomération, signataire de plusieurs contrats, met en œuvre les outils contractuels et développe une ingénierie d'accompagnement des porteurs de projets publics ou privés.

Le Cabinet du Président a ainsi piloté les **politiques contractuelles**, animé le **partenariat institutionnel**, élaboré les **programmations annuelles** des projets, en collaboration avec les communes, les services de l'agglomération et les partenaires institutionnels.

Dans le cadre de ces politiques, il a pu développer des relations privilégiées avec les services de ces partenaires, permettant ainsi de faire valoir les spécificités territoriales et les situations particulières de certains projets.

Le **Contrat de Ruralité 2017-2020**, a été signé en juin avec l'État, le Département du Tarn, l'Agence régionale de santé et la Caisse des dépôts et consignations. Le Comité de pilotage a examiné la programmation annuelle présentant **23 projets** communaux ou communautaires pour un montant d'investissement de **8 750 000 €** et d'aides de l'Etat de **2 339 000 €**.

CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020

23 PROJETS

8,75 M€ D'INVESTISSEMENT

2,34 M€ D'AIDES DE L'ÉTAT

Le Contrat Régional Unique 2015-2017 signé avec la Région Occitanie et le Département du Tarn, auparavant porté par le PETR, a fait l'objet de deux programmations, en juin et décembre.

Au total, **36 dossiers** ont ainsi été programmés, représentant :

- **11,8 M€** d'investissement,
- **3,4 M€** d'aides de l'État,
- **1,27 M€** d'aides régionales,
- **1,27 M€** d'aides départementales
- **196 696 €** d'autres partenaires (CAF).

Les dispositifs de contractualisation viennent accompagner et impulser la mise en œuvre de programmes d'actions sur le territoire, à l'image du **Dispositif régional de valorisation des « Bourgs-centres »**, dont l'agglomération s'est saisi pour mettre en place le programme Bourgs-centres et cœurs de villages dont le cadre d'intervention a été déterminé en 2017.

La mise en œuvre du **Programme européen Leader 2015-2020** s'est poursuivi avec la programmation de **6 nouveaux dossiers** et le suivi des dossiers programmés antérieurement.

Le Cabinet a également élaboré certains dossiers de demande de financement en portage communautaire et en assure le suivi.

INGÉNIÉRIE AUX COMMUNES

Un service à l'écoute des besoins de chaque porteur de projet

En lien avec les **outils contractuels**, la communauté d'agglomération développe une **ingénierie d'accompagnement** des **porteurs de projet** notamment communaux.

L'ingénierie aux communes consiste à **mobiliser des ressources** et des **expertises internes et externes** pour l'émergence et la formalisation de projets concourant à l'**attractivité du territoire**, l'amélioration de la **qualité de vie** et la **cohésion sociale**.
Interface entre les secrétaires de mairie et les services opérationnels de l'agglomération, le **cabinet du président** accompagne les communes de l'étude d'opportunité et de faisabilité jusqu'à l'élaboration des demandes de financement en mobilisant des réseaux d'acteurs et techniques et les financeurs potentiels.

Cette relation de **proximité** se concrétise par la prise d'un rendez-vous personnalisé bien souvent en mairie (11 visites sur place réalisées en 2017) qui permet de formaliser la demande, de faire le lien avec les stratégies territoriales et de l'articuler avec les dispositifs d'intervention de chaque financeur.

Le service garantit un **accès facilité aux dispositifs financiers** pour tous les projets d'investissements y compris ceux de l'agglomération et s'assure de l'optimisation des financements afin de préserver la capacité d'autofinancement des communes .

Le service se veut être un facilitateur entre les communes et les partenaires financeurs jusqu'à l'attribution du financement.

Ainsi sur 2017, le service a pu accompagner une vingtaine de communes dans la réalisation de leurs projets.

COMMUNICATION

Créer une identité

En 2017 le service communication a contribué à poser les bases de l'identité de la nouvelle communauté d'agglomération en créant une **ligne graphique** et de **nouveaux supports** de communication à destination des habitants, des agents et des acteurs économiques.

Suite à la création de la nouvelle intercommunalité et au **choix du nom « Gaillac•Graulhet Agglomération »** le service communication a créé le **logo de la nouvelle entité** et a entamé la déclinaison de la nouvelle charte graphique sur de nombreux supports.

De nouveaux documents de communication ont été créés pour informer les 72 000 habitants des 61 communes, notamment avec le magazine intercommunal « **Agglomag** », la création de l'émission « Agglo pratique » sur la **radio R'd'autan**, ou encore avec l'ouverture d'une page **Facebook**.

En matière de **communication interne** le magazine « **Agglobull** » a été lancé pour l'ensemble des agents de la communauté d'agglomération.

Durant cette phase d'**harmonisation graphique** de l'ensemble des supports, la production de documents thématiques et sectoriels a été maintenue pour l'archéosite de Montans (programme annuel, affiches,....), le service des déchets (flyers de sensibilisation, spot tri,...), le dispositif Renovam (dépliant d'informations,...), le service économie (plaquettes), les médiathèques (flyers agenda,...), la politique de la ville (plaquette Projet de Réussite Educative, communication comédie musicale). Le service communication a aussi participé à la création du magazine de l'Office de tourisme « Escapades » ainsi qu'à la production de dépliants (hébergements, restauration).

35 000
FOYERS DISTRIBUÉS POUR CHAQUE N° DU MAGAZINE « AGGLOMAG »

10
NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION CRÉÉS EN 2017

Dans le domaine de l'**événementiel** le service communication s'est investi dans le suivi de plusieurs partenariats avec notamment les championnats du monde cyclisme « Gran Fondo », la cérémonie des prix « Écodéfis » ave la chambre des métiers du Tarn, ou encore l'organisation d'opérations de **communication interne** (convention des agents, cérémonie des vœux au Festival des Lanternes).

PLAN CLIMAT ET TEPCV

Soutenir la transition énergétique du territoire

En 2017, Gaillac•Graulhet Agglomération a repris la mise en œuvre du Plan climat air énergie territorial approuvé en 2015 par l'ex Tarn & Dadou. Ce PCAET constitue le document-cadre de la politique locale de transition énergétique engagée par la collectivité. Concernant initialement 29 communes, il doit être étendu à l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération.

Pour mettre en œuvre ces actions, l'agglomération bénéficie d'un soutien financier important via l'appel à projet ministériel Territoire à énergie positive pour la croissance verte (2 M€) sur la période 2015-2019.

L'appui aux projets de rénovation des bâtiments publics et éclairage public

En 2017, le service de conseil en énergie partagé, soutenu par l'ADEME, a poursuivi sa mission d'accompagnement des communes dans leurs projets de maîtrise de l'énergie. Compte tenu du transfert de nombreux bâtiments à l'agglomération, il a également travaillé sur des questions énergétiques de ce patrimoine (écoles, médiathèques, crèches). Certains de ces programmes de travaux ont également bénéficié de fonds de concours agglo-TEPcv.

Une mission transversale

Les questions énergie-climat croisent de nombreuses thématiques. Ainsi le programme d'actions du Plan climat est articulé autour de **4 grandes orientations**, en co-pilotage avec d'autres services de l'agglomération :

- Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre la vulnérabilité énergétique des habitants, des entreprises et des collectivités,
- Développer les énergies renouvelables,
- Promouvoir l'aménagement et la mobilité durables,
- Préserver les milieux et ressources naturelles du territoire.

40
AUDITS THERMIQUES RÉALISÉS.

15
PROGRAMMES DE TRAVAUX ACCOMPAGNÉS.

83 000 €
ATTRIBUÉS AUX PROJETS COMMUNAUX.

HABITAT ET PROJETS URBAINS

Harmonisation des dispositifs

L'année 2017 s'est articulée principalement autour de l'**harmonisation des dispositifs** (rénovation énergétique du parc privé, accompagnement des communes dans leurs projets d'habitat) et de la prise de **compétence aménagement**, entretien et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage**.

La plateforme **Rénovam** permet d'accompagner l'ensemble des ménages du territoire dans leur projet de **rénovation énergétique**. En 2017, sur les 471 ménages qui ont sollicité le dispositif, 234 ont bénéficié d'un audit thermique et 106 projets seront subventionnés, soit un engagement de 97 250 € pour l'agglomération, pour près de 2 M€ de travaux.

L'appui aux communes dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets d'habitat a été défini par un

234
MÉNAGES ACCOMPAGNÉS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT.

18
LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX FINANCÉS, POUR UN MONTANT D'AIDE DE 124 000 €.

règlement d'intervention.
L'accompagnement des projets de Parisot et Lagrave s'est poursuivi et une nouvelle étude pour un **projet d'habitat participatif** sur Couffouleux a été réalisée. Un règlement d'intervention pour l'aide à la création de **logements locatifs sociaux communaux** a également été voté et les premiers projets ont été accompagnés sur Campagnac et Labastide-de-Lévis.

Concernant les gens du voyage, outre la reprise en gestion des deux aires d'accueil du territoire (Gaillac , Lisle-sur-Tarn, Graulhet), la prise de compétence a été l'occasion pour l'agglomération de dresser un état des lieux complet sur son territoire et de déterminer ses axes d'intervention.
Enfin, l'agglomération a financé 2 opérations de 8 et 10 logements locatifs sociaux à Graulhet, dans le cadre de projets de **renouvellement urbain**.

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Une nouvelle plate-forme SIG

L'année écoulée a été marquée pour le service par la mise en œuvre d'une **nouvelle plate-forme** pour son Système d'information géographique (SIG).

Caractérisée par une évolution technologique majeure et une nouvelle architecture informatique, ce déploiement va permettre une meilleure efficience, une optimisation et une rationalisation de nos moyens en matière d'information géographique.

En effet, désormais la donnée géographique diffusée peut être **accessible en mobilité** sur des supports tels que les smartphones ou tablettes. Les applications permettent de saisir de l'information sur le terrain (texte, photo...).

2

SERVEURS DÉDIÉS AU SIG PERMETTANT LE STOCKAGE DES BASES DE DONNÉES ET LE DÉPLOIEMENT DES LOGICIELS.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins croissants des services et métiers, de **nouveaux outils** vont être mis à disposition comme les tableaux de bord cartographiques, formulaires géographiques ou cartographies narratives : plus modernes et tout aussi simples et conviviaux pour les utilisateurs.

Au plus proche de l'innovation et des nouvelles technologies, le SIG intègre maintenant la **3D** et la **réalité virtuelle et augmentée** et est apte à répondre aux **obligations réglementaires** : Géoportail de l'urbanisme, Open Data.

Recentrée vers une seule solution technique, cette plate-forme garantit une **interopérabilité** avec les services métiers (urbanisme, Spanc) qui bénéficie d'une information géographique le plus à jour possible.

Cette nouvelle plateforme est aussi tournée et ouverte vers le **grand public** et les **usagers**, véritable vecteur de communication et de **promotion du territoire** pour mettre en avant les actions dans les domaines du tourisme, de la culture ou du développement économique par exemple.

Il est à noter que toutes les communes de la communauté d'agglomération ainsi que les SIAEP du Gaillacois et de la Moyenne vallée du Tarn bénéficieront de ces outils.

Consultation des zones d'activités économiques sur une tablette et du réseau d'eau potable sur un smartphone.

STRATÉGIE FONCIÈRE ET URBANISME

Le service urbanisme s'articule autour de 3 axes : **la planification des documents d'urbanisme, l'instruction technique du droit des sols et la stratégie foncière.**

L'année 2017 a permis de mettre en place le **règlement d'intervention communautaire en urbanisme** qui prévoit les modalités de collaboration entre les communes et la communauté selon un mode opératoire qui assure à la fois l'efficacité des procédures d'urbanisme et la conciliation des intérêts des intervenants.

La compétence communautaire « **planification des documents d'urbanisme** » ne modifie pas le cadre conventionnel approuvé en 2017 par les communes pour l'instruction du droit des sols. **Les maires restent seuls compétents pour délivrer les autorisations en matière d'urbanisme** sur leur commune couverte par un document d'urbanisme. Le service instructeur a pour objectif **d'instruire les dossiers** en limitant à la fois le nombre de contentieux et en réduisant au maximum les délais d'instruction.
L'année a été marquée par la mise en cohérence des pratiques de travail entre les **4 bureaux instructeurs** du territoire, ponctuée par une rencontre en fin d'année avec les référents communaux.

La communauté d'agglomération a souhaité mettre en œuvre une véritable **stratégie foncière** pour assurer la **maîtrise du foncier** nécessaire à la politique d'aménagement du territoire. Afin de se doter des leviers financiers et des moyens en ingénierie requis, un protocole de partenariat a été récemment signé avec l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie. Ainsi, la communauté et toutes les communes membres peuvent dorénavant bénéficier de l'appui de l'EPF pour des actions de portage foncier répondant à son cadre d'intervention.

4 500

ACTES ET AUTORISATIONS INSTRUITS SUR 60 COMMUNES.

18

PROCÉDURES DE PLANIFICATION COMMUNALES POURSUIVIES, ENGAGÉES ET APPROUVÉES.

15

PERSONNES DONT 10 INSTRUCTEURS AU SERVICE URBANISME.

MOBILITÉ

L'année 2017 correspond à l'organisation de cette **nouvelle compétence**, concomitamment à la création de la communauté d'agglomération. Dans un contexte de transfert de compétence transport imposée par la loi NOTRe entre le département et la région, le service mobilité a posé les bases organisationnelles indispensables à son fonctionnement.

Une nouvelle compétence

En devenant **autorité organisatrice de la mobilité**, le service mobilité assure dorénavant **l'organisation des services de transport public** effectués sur son ressort territorial : transport urbain, transport non urbain, transport scolaire, transport à la demande, modes actifs (marche vélo), aires de covoiturage...

Il a été posé, par un jeu de conventions, le cadre administratif, juridique et financier, en s'appuyant sur **2 opérateurs privilégiés** : la **SPL « d'un point à l'autre »** et la **FEDERTEEP** pour le transport scolaire et ainsi assurer la pérennité des services.

Le plan de mobilité rurale

À la suite de **l'enquête déplacements** réalisée en 2017 (première enquête de ce type en milieu rural) auprès de 1630 personnes sur le territoire de l'agglomération, le service mobilité a lancé fin 2017 son **plan de mobilité rurale**, document programmatique et stratégique de la mobilité pour les 5 ans à venir : diagnostic, enjeux et programme d'actions, qui seront définis en 2018.

Un plan de mobilité au service du territoire.

DÉCHETS ET SENSIBILISATION

En mai 2017, Gaillac•Graulhet Agglomération s'est dotée d'une benne à ordures ménagères alimentée au biométhane-carburant, issu de la transformation des déchets résiduels enfouis.

Une année de transition

Tout au long de l'année 2017, Gaillac•Graulhet Agglomération a assuré la **continuité du service** de collecte des déchets et de l'information apportée à ses usagers. Ce fut une année de transition pour appréhender à la fois les choix stratégiques des 5 anciennes structures préalablement chargées de la gestion des déchets, mais aussi les modalités de fonctionnement du service. **Quatre régies** et **trois prestataires** assurent quotidiennement la collecte sur les 63 communes du territoire. Un **numéro vert (0 800 007 236)** permet à chaque citoyen de contacter le service, basé depuis février sur Rabastens.

La sensibilisation pour réduire les déchets et le gaspillage

Les **enjeux environnementaux** en matière de prévention et leurs impacts étant bien réels, le service déchets a déployé avec ses animateurs diverses actions de **sensibilisation** visant à réduire les quantités produites et toutes les sources de **gaspillage**, notamment alimentaire dans la restauration collective. C'est ainsi que des établissements de l'enseignement primaire et secondaire ont pu participer à des campagnes de pesée des déchets, pour mesurer à la fois les quantités jetées donc gaspillées, mais aussi agir concrètement par des actions simples au sein des établissements.

298

KG / HABITANT / AN

DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2017.

30,48 %

DE TAUX DE VALORISATION

(TRI, VERRE ET TEXTILE).

304

COMPOSTEURS VENDUS.

Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage

Gaillac•Graulhet Agglomération est aussi un territoire labellisé « zéro déchet zéro gaspillage », **programme transversal** qui vise à produire le moins de déchets possible, puis à réduire les quantités néanmoins produites.

Une campagne d'information sur le **compostage individuel** a été étendue en 2017 à tout le territoire communautaire, afin de permettre l'acquisition de composteurs et réduire à la source les biodéchets. Un accompagnement technique et pédagogique est apporté à chaque foyer, et des projets de compostage collectif commencent également à naître à l'échelle d'associations, d'écoles, ou d'entreprises.

L'**éco-exemplarité** est également au centre des actions du service, avec notamment la mise en place du **geste de tri des déchets** dans les administrations, les écoles, les campings, les entreprises. Des animations y sont régulièrement dispensées pour améliorer les performances de la collectivité, réduire les erreurs, et minimiser l'augmentation des coûts de traitement globaux.

Enfin, l'agglomération a aussi été présente sur des marchés de plein vent ou sur des manifestations locales, l'occasion d'aborder avec chaque citoyen les gestes concrets pour agir sur la **prévention et la réduction des déchets**, la réparation ou la réutilisation des objets, la toxicité des produits du quotidien.

SPANC

En regroupant les 3 ex-collectivités, une des priorités 2017 a été la **restructuration** du service SPANC.
Le service a traité plus de 1000 dossiers sur cette année de transition due à la fusion.

Cette année 2017 voit l'**achèvement des programmes de subvention** avec un taux de réalisation moyen à 80 %.

220

DOSSIERS SUBVENTIONNÉS

80 %

TAUX DE RÉALISATION MOYEN

Le SPANC ainsi que l'accueil des usagers du service ont déménagé dans les locaux de l'ex-Cora à Rabastens.

Ainsi **4 techniciens** participent activement à la nouvelle stratégie politique en se découpant le territoire en **4 secteurs géographiques**. De même, **2 assistantes** collaborent étroitement avec les techniciens pour gérer majoritairement en amont l'administratif et en aval la facturation des dossiers.

Un accompagnement des usagers

Cette année aura été un changement également pour nos usagers (lieu de permanence décentré, contacts différents,...). Ils ont pu compter sur l'accompagnement constant de chacun des agents du service qui ont su maintenir le lien.

Uniformisation des procédures

Dans cette phase de transition, la priorité 2017 a été d'assurer la continuité du service auprès des usagers. Un travail sur les **procédures** et **l'harmonisation** sur le territoire a démarré avec les élus.

PATRIMOINE BÂTI

Un enjeu majeur de gestion suite à la fusion

Avec la création de l'agglomération Gaillac•Graulhet, le patrimoine bâti de la collectivité est devenu un enjeu majeur de **gestion** tant **économique** que **fonctionnelle** et **technique**. Le service a ainsi consacré l'année 2017 à permettre à tous les utilisateurs de la centaine de bâtiments que compte l'agglomération d'évoluer dans des **conditions de travail confortables et conformes** à la règlementation. Ce travail encore en cours aujourd'hui a commencé par un **inventaire des bâtiments**, des différents **contrats** de **vérifications périodiques obligatoires** dans l'objectif d'en harmoniser les conditions de réalisation. L'objectif étant de permettre la passation d'un marché global pour la collectivité dans le courant de l'année 2018.

Par ailleurs, afin d'assurer l'**entretien courant** de ce patrimoine, des **conventions de prestations de services** ont été passées avec l'ensemble des communes membres permettant à ces dernières d'assurer ces interventions en régie ou en faisant appel à des prestataires pour le compte de l'agglomération.

Les nombreuses compétences issues de la fusion ainsi que les engagements pris par les anciennes communautés de communes sont également sources de projets de **constructions neuves** qui se sont poursuivis sur 2017 notamment pour le compte des services à la population (écoles, crèches, restauration).

Afin de pouvoir faire face à l'ensemble de ces tâches, le besoin de structuration du service a été identifié et le **recrutement d'un chef de service** a été acté. Ce dernier prendra ses fonctions au sein de la direction du cadre de vie dans le courant de l'année 2018.

110

BÂTIMENTS (ADMINISTRATIFS, SCOLAIRES, CULTURELS ET SPORTIFS, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES).

80 000 m²

DE SURFACE BÂTIMENTAIRE.

VOIRIE ET ESPACES VERTS

La compétence voirie, installée préalablement à la fusion sur la communauté de communes Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois (VGPS) a dû être étendue en 2017 à l'ensemble du nouveau territoire. Cela a commencé par la délibération portant sur la définition de l'**intérêt communautaire** en matière de voirie lors du conseil communautaire du 13 février 2017. Par la suite, les **marchés de travaux** et de **fournitures de voirie** ont été passés afin de permettre d'assurer la programmation des travaux d'aménagements et d'entretien pour l'année en cours. Ces marchés ont permis pour la deuxième moitié de l'année de réaliser ces travaux de voirie dont la planification avait pu être faite au niveau communal. En parallèle, la régie basée sur les ateliers de Castelnau-de-Montmiral est intervenue sur les 27 communes issues de VGPS pour l'entretien de la voirie dans le cadre de cette compétence et pour les espaces verts dans le cadre de prestations pour le compte des communes. Afin d'assurer l'encadrement de cette régie ainsi que la programmation des travaux sur tout le territoire, le **recrutement d'un technicien** a été acté. Il prendra ses fonctions dans le courant de l'année 2018. Il devra également participer à la réflexion initiée en fin d'année 2017 portant sur une redéfinition de la compétence voirie plus pertinente et correspondant de façon plus précise aux attentes des élus de la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, le service mutualisé de Rabastens est intervenu pour l'entretien notamment des espaces verts intercommunaux du Rabastinois (antenne administrative, stades).

2 200 km

DE VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE.

1

RÉGIE DE TRAVAUX VOIRIE

2

RÉGIES POUR LES ESPACES VERTS

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

En assurer le bon fonctionnement

L'agglomération Gaillac•Graulhet est intervenue durant l'année 2017 dans la continuité des communautés de communes pré-existantes afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements sportifs du nouveau territoire. Soit par **convention avec les communes** (salle omnisports de Lisle-sur-Tarn), soit par l'intervention de prestataires avec une **gestion en régie.** Cela a concerné autant l'entretien courant que la gestion des relations avec les clubs sportifs utilisateurs.

Une étude sur l'accès à la baignade lancée

Par ailleurs une mission d'étude a été lancée autour de la thématique de la **baignade** et plus particulièrement de l'**apprentissage de la nage** dans le cadre scolaire. Cette étude devant etre finalisée dans le courant de l'année 2018 a pour objectif de réaliser un **état des lieux des équipements existants** sur le territoire et d'envisager les différents scénarios possibles permettant de répondre à cette problématique. Elle devra cependant tenir compte également des aspects liés au **tourisme** et à la **pratique sportive de la natation**, ces équipements pouvant être à vocations multiples.

2

SALLES MULTISPORTS INTERCOMMUNALES RABASTENS ET LISLE-SUR-TARN

6

STADES DE FOOTBALL CAHUZAC-SUR-VÈRE, COUFFOULEUX, GIROUSSENS, RABASTENS, SALVAGNAC ET TAURIAC.

VI. SERVICES À LA POPULATION

PETITE ENFANCE

L'offre de service Petite enfance doit être à la hauteur des besoins des familles qui cherchent à associer vie familiale et professionnelle et souhaitent également des solutions éducatives pour leurs enfants.

• • • RAM

Relais d'assistantes maternelles

Un projet de RAM à l'échelle du territoire a été élaboré et conventionné avec la CAF afin de regrouper les actions des 3 RAM des anciens EPCI et de proposer une **harmonisation en matière d'information** des familles et d'accompagnement des assistantes maternelles agréées.

Plus de **890 enfants de moins de 6 ans** ont été accueillis par une des **297 assistantes maternelles** en 2017 sur **12 lieux d'intervention**.

• • • CRÈCHES

Plus de **893 enfants** ont été accueillis dans une des **15 crèches** communautaires ou associatives du territoire, lesquelles proposent **380 places d'accueil**, avec une moyenne de 2,5 enfants par place.

Une réflexion a été menée autour de la gestion des places en crèche à l'échelle du nouveau périmètre territorial afin de trouver des solutions d'accueil pour le plus grand nombre (120 familles sur liste d'attente) et avec une attention particulière pour l'enfant en situation de handicap.

• • • LAEP

Lieu d'accueil enfants / parents

Le LAEP est un lieu de **rencontre, d'écoute, de parole et de jeu** à destination des enfants et parents. Des temps d'accueil sont proposés les vendredis matins et des ateliers, débats, rencontres sont proposés en soirée ou le samedi.

Plus de **80 familles** du bassin de vie Rabastinois ont pu bénéficier des activités proposées, une réflexion sur l'évolution du territoire d'intervention est en cours.

POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la Ville est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomération.

2017 a été marquée par la prise de compétence politique de la ville par l'Agglomération Gaillac•Graulhet et son rattachement au service **Direction des services à la population**.

En 2017, la Communauté de Gaillac•Graulhet a donc « absorbé » les **contrats de ville (cdv) de Gaillac et Graulhet** et les dispositifs afférents (Programme de réussite éducative et Dispositif adulte-relais).

Ateliers politique de la ville

Deux axes de travail ont été définis par les élus et des ateliers associant d'autres directions de la communauté d'agglomération ont démarré sur :

- **La rénovation urbaine** (Pilier 2 des Contrats de ville)
- **L'emploi** (Pilier 3 des Contrats de ville)

Les **programmations initiales** validées par les comités de pilotage du 22 mars 2017 pour le CDV de Graulhet et du 23 mars 2017 pour celui de Gaillac ont du être **modifiées** suite à la décision de régulation budgétaire de l'État en juillet 2017.

Cette régulation nationale s'est traduite par l'annulation de crédits dédiés aux contrats de ville. **La communauté d'Agglomération a fait le choix de supporter seule cette diminution de crédits** pour limiter l'impact de cette régulation pour les associations.

Quand bien même, 2 actions ont du être annulées au niveau de la programmation initiale.

	Gaillac	Graulhet
NB TOTAL D'ACTIONS	13	18
BILAN FINANCIER GLOBAL	274 882 €	405 205 €
SUBVENTIONS ATTRIBUÉES	123 963 €	332 588 €
ACTIONS FINANCÉES PAR LA C.A.	7	18
FINANCEMENTS ATTRIBUÉS PAR LA C.A.	20 364 €	61 336 €

ÉDUCATION - JEUNESSE ET PROJET ÉDUCATIF COMMUNAUTAIRE

Le Projet éducatif communautaire (PEC)

Dès la fin de l'année 2017, la communauté d'agglomération Gaillac•Graulhet a décidé d'engager une réflexion, avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de favoriser la réussite éducative et l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire.

La Commission Services à la Population, réunie le 4 décembre, en a validé le principe. Un Atelier a eu lieu le 13 décembre pour engager le travail sur le PEC.

Le Projet éducatif communautaire, volet « éducation » du Projet de territoire, aura pour objectif de :

- **Répondre aux besoins** des publics et des bassins de vie
- **Renforcer la coordination** des acteurs éducatifs
- **Penser de façon globale** la politique éducative communautaire

La politique éducative communautaire a pour mission de :

- **Favoriser l'épanouissement des enfants** en facilitant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs,
- **Accueillir** les enfants en toute sécurité physique et affective,
- **Fédérer** l'ensemble des acteurs concernés dans un objectif d'éducation partagée,
- **Gérer les services en proximité** afin de mieux répondre aux besoins et impliquer les élus communaux.

7 280

ÉLÈVES SCOLARISÉS EN ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE

51

ÉCOLES PUBLIQUES (6 421 ÉLÈVES)

8

ÉCOLES PRIVÉES (859 ÉLÈVES)

Éducation - jeunesse

L'année 2017 a été marquée par la mise en place d'une organisation spécifique qui s'appuie sur la proximité.

7 Bassins de Vie Éducation - jeunesse ont été créés. Sur chacun des bassins, un élu communautaire délégué au scolaire est chargé d'animer la concertation avec les maires et élus locaux. Les Bassins sont ainsi force de proposition sur toutes les questions relatives aux écoles.

Pour accompagner cette organisation politique, **3 coordinateurs Éducation - jeunesse** ont été mis en place. Des secteurs géographiques leur ont été attribués : Nord, Sud et Est-Ouest. Ceux-ci sont chargés d'assurer une aide technique aux élus des bassins ainsi que de gérer les services et les équipes de terrain.

En 2017, la communauté d'agglomération a entrepris des investissements dans les écoles pour un montant de 845 000 €.

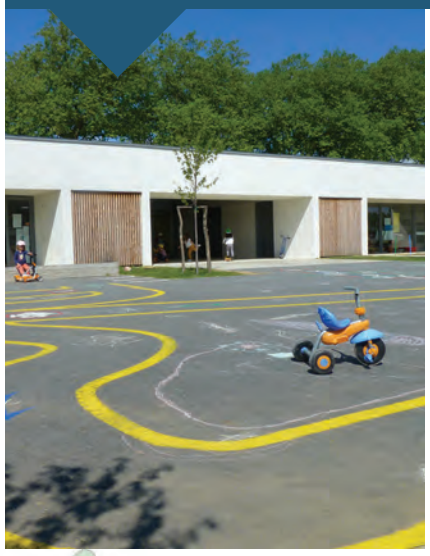

VII. RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

Un nouvel organigramme

Après l'installation du nouveau mandat, l'année 2017 a été marquée par la mise en place d'un nouvel organigramme général des services. Cette nouvelle organisation concerne près de 800 agents, elle a été menée afin de répondre à l'objectif d'**optimisation des moyens et des ressources**.

Avec le transfert, dès sa création, des compétences liées aux services **scolaires, périscolaires et extra-scolaires**, la communauté d'agglomération compte la moitié de ses effectifs sur cette compétence.

De plus, près de **180 agents communaux** participent à l'exercice de cette compétence dans le cadre de conventions de mise à disposition.

Aussi, afin de maintenir une certaine **proximité avec l'échelon communal**, un travail autour de la **déconcentration de la fonction RH** notamment a été engagé. Il s'agit de maintenir des missions aux **secrétaires de mairie** essentiellement dans plusieurs domaines RH : les renouvellements de contrats, le suivi des congés...

760
AGENTS

180
AGENTS COMMUNAUX MIS À DISPOSITION

2017 a également été l'année des élections professionnelles avec l'installation du Comité technique (CT), 3 syndicats siègent au CT.

La communauté d'agglomération a pu entamer le **dialogue social** avec ces nouveaux représentants du personnel autour des thématiques suivantes : **le régime indemnitaire et l'harmonisation du temps de travail.**
Au niveau de l'action sociale, l'adhésion au **CNAS** a été étendue à tous les agents.
La réflexion reste à mener autour de la **santé** et de la **prévoyance**.

TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Accompagner la fusion

Dans le contexte de la fusion, le principal enjeu 2017 aura été de permettre à l'ensemble des services de travailler dans les meilleures conditions possibles avec leurs outils numériques. Pour cela le service a accompagné la **migration de progiciels**, la **fusion de données**, les **déménagements** des services, a réalisé l'**intégration des agents** dans le même système informatique (création des comptes, des courriels, des agendas ...), mis en place des **interconnexions de sites**, renforcé l'infrastructure informatique existante, déployé des outils permettant la "**déconcentration administrative**" auprès des communes (bureaux à distance, cloud, courriels, comptes)... le tout sans interruption des systèmes ni faille sécuritaire majeurs.

Inventaire parc informatique scolaire

Six mois de travail auront été nécessaires pour identifier précisément les plus de **1500 équipements numériques** dédiés au scolaire et périscolaire sur l'Agglomération (440 PC fixes, 470 portables, 108 tablettes, 51 photocopieurs, 154 imprimantes, 170 systèmes de projection ...).

Nouvel outil de gestion des actes administratifs

Développé en interne, cet outil permet un meilleur **suivi partagé des décisions** de la collectivité par l'ensemble des services.

1 500
ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES DÉDIÉS AU SCOLAIRE

ACHAT ET COMMANDE PUBLIQUE

Le service organise et gère les procédures de commande publique au sein de l'Agglomération.

Il rédige les **documents cadres**, assure le **suivi** de chaque marché, **de la publication à l'attribution**.

Il participe aux **analyses** et assure le suivi de l'exécution des **marchés** en collaboration avec les services opérationnels.

De plus, il met en place les **groupements de commandes** avec les communes qui le souhaitent.

En 2017, les marchés de travaux de voirie, et fournitures de voirie ont été concernés.

Par ailleurs, les communes peuvent bénéficier gratuitement pour leurs propres marchés de la **plateforme de dématérialisation** de la communauté d'Agglomération.

56

CONSULTATIONS RÉPARTIES AINSI :

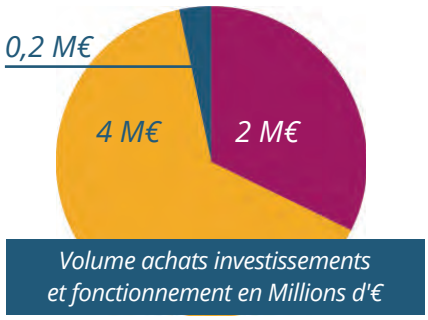

Volume achats investissements et fonctionnement en Millions d'€

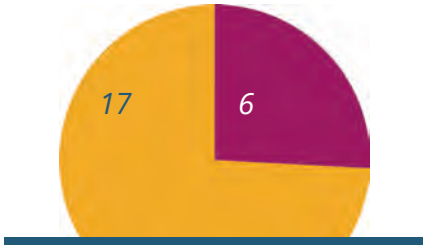

Nombre de marchés inferieurs à 25 000 €

TRAVAUX

FOURNITURES ET SERVICES

PRESTATIONS DE SERVICES INTELLECTUELLES

JURIDIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX

Les affaires juridiques

Le service des affaires juridiques, est un facilitateur intervenant par la **prévention** et le t**raitement des risques** tant **juridiques** et **contentieux**, qu'en terme **d'assurances**.

Partenaire des services, il participe et soutient dans la **préparation des décisions** prises lors des Conseils, Bureaux et par le Président.

Il a mis en œuvre tout au long de l'année 2017 un **appui quotidien** sous forme de **veilles juridiques** et de **consultations** aidant notamment les services à cerner les champs des nouvelles compétences suite à la fusion et à la loi NOTRe et leur proposant des outils adaptés à leurs projets.

Il est **l'interlocuteur direct** des notaires et cabinets d'avocats interagissant avec la collectivité.

Il est particulièrement intervenu dans le **transfert des conventions et contrats** au bénéfice de la collectivité qui venait de se créer et pour la préparation des **procès verbaux de mise à disposition**.

Après avoir établi, en collaboration avec tous les services, l'inventaire des biens assurables il a travaillé à la **refonte** et à **l'optimisation** des contrats d'assurances hors assurance du personnel.

Les moyens généraux

Le service comprend également au titre des moyens généraux en 2017 **l'accueil**, **le transport de documents** étendu dès janvier aux 63 communes et **l'entretien du siège social**.

600

CONVENTIONS RECENSÉES ET/OU TRANSFÉRÉES

185

AVENANTS DE FUSION

107

DEMANDES DE CONSEILS JURIDIQUES TRAITÉES

120 000 M²

DE BÂTIMENTS ASSURÉS

63

VÉHICULES ASSURÉS

VIII. FINANCES

D'où viennent les ressources de l'agglomération ?

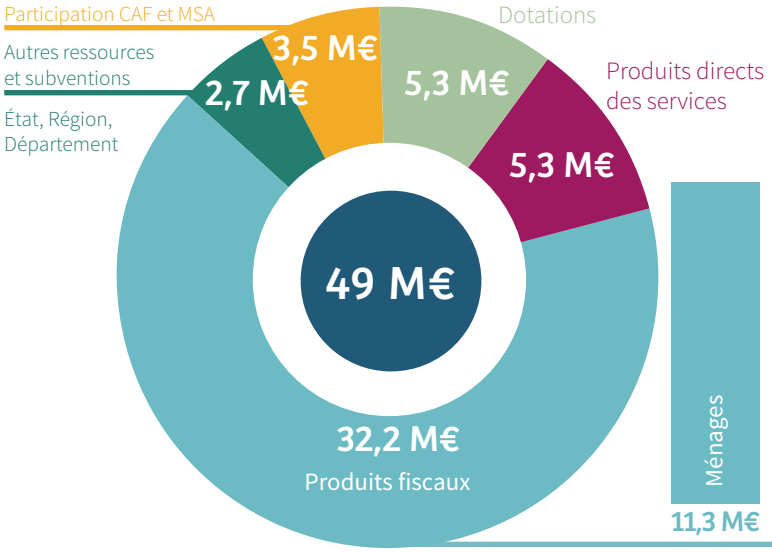

Les politiques publiques de l'agglomération sont financées en grande partie par des recettes fiscales réparties entre les entreprises et les ménages. Certaines activités génèrent des produits directs (contribution des usagers : restauration scolaire, centres de loisirs, crèches, prestations sociales...).

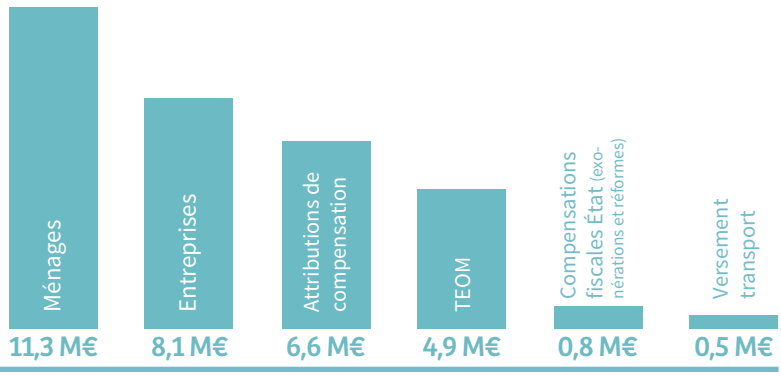

Quels ont été les investissements 2017 ?

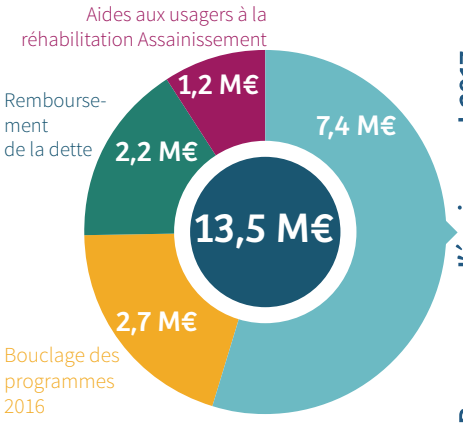

Programme d'équipement 2017

Travaux intermodalité	24,3%
Travaux de voirie	23%
Fonds de concours et fonds communautaire	12,2%
Construction Médiathèques Rabastens et Cadalen	10,8%
Travaux bâtiments écoles	8,1%
Construction micro-crèche Cadalen et travaux crèche familiale Graulhet	6,8%
Acquisition camion benne	6,8%
Véhicules électriques et bornes de recharge	2,7%
Acquisition école Salvagnac	2,7%
Habitat	2,7%

En 2017, La communauté d'agglomération Gaillac•Graulhet a procédé au lancement de la construction des médiathèques de Rabastens et Cadalen ainsi qu'à la construction d'une micro-crèche à Cadalen. La communauté d'agglomération a poursuivi le projet GPCAT dédié aux travaux d'intermodalité sur les gares de Gaillac et Graulhet et a fait l'acquisition de voitures électriques et a installé des bornes. Par ailleurs, Gaillac•Graulhet Agglomération a financé la réhabilitation de l'assainissement des habitants du territoire.

Comment ont été financés les investissements ?

Ressources propres
Subventions, FCTVA et autres
3,8 M€

Cofinancement Europe (Leader), État, Région, Département et subventions spécifiques dans le cadre d'appels à projets, notamment pour le PCAET (Plan climat air énergie territorial).

Autofinancement
Amortissement : Affectation
1,7 M€

Représente les ressources dégagées par l'intercommunalité pour le financement de ses investissements.

Emprunts
3,1 M€

L'impact du remboursement des emprunts reste limité, la collectivité étant peu endettée.

Besoin de financement global au 31/12/2017
1,2 M€

Des ressources complémentaires viennent couvrir en 2017 certains programmes comptabilisés dès 2016 et non finalisés.

Principaux postes de dépenses :

SERVICES À LA POPULATION

40%

Petite enfance **4,6 M€**
Crèches en régie et DSP, Relais d'assistantes maternelles.

Éducation jeunesse **19,6 M€**
Gestion des écoles, ALSH, ALAE, restauration scolaire,...

Politique de la ville **0,3 M€**
contrats de ville (CDV) Gaillac et Graulhet, programme de réussite éducative et dispositif adulte-relais.

CADRE DE VIE

19%

Eau et assainissement **1,5 M€**
Spanc, Participation aux syndicats de rivières, Assainissement ZA.

Déchets et sensibilisation **6,4 M€**
Traitement, prévention et sensibilisation.

Patrimoine bâti **0,4 M€**
Centres de ressources, bâtiments.

Voirie et espaces verts **2,9 M€**

Équipements sportifs **0,5 M€**
Gestion salles multisports, terrains de football.

SERVICES COMMUNS

6%

3,7 M€
Ressources humaines, finances, informatique et numérique, Achat et commande publique, Juridique et moyens généraux.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

7%

4 M€
Remboursement des intérêts de la dette, amortissement, autofinancement, provisions.

AMÉNAGEMENT

8%

PCAET **0,5 M€**
Plan Climat Air Énergie Territorial.

Habitat et projets urbains **0,7 M€**
Programme local de l'habitat, Opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Information géographique **0,3 M€**
Production et diffusion de cartographies.

Mobilité et intermodalité **2,3 M€**
Transport à la demande (TAD) et transport urbain.

Urbanisme et Strat. foncière **0,8 M€**
Participation au PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural, volet urbanisme), service urbanisme mutualisé.

ATTRACTIVITÉ

10%

Développement éco **1,8 M€**
Couveuse, pépinières de Gaillac et de Graulhet, plan d'actions et animations économiques, aménagement des zones d'activités

Action culturelle **3,4 M€**
Lecture publique, Centre de céramique de Giroussens, Archéosite de Montans, cinémas, cyberbases.

Office de tourisme **0,8 M€**
Accompagnement des prestaires touristiques et création de visites guidées.

LES AXES PRIORITAIRES PAR POLITIQUE PUBLIQUE EN 2017

La création de la communauté d'agglomération Gaillac·Graulhet est fondée sur une **prise de compétences élevée** et la volonté politique d'inscrire **l'attractivité** comme la priorité pour le développement du territoire.
Ces deux axes sont clairement traduits dans le bilan 2017 avec **près de 40 % des dépenses consacrés aux services à la population** et **10 % en faveur du développement économique, touristique, culturel** (réseau des médiathèques, archéosite...).

La mise en œuvre de la compétence **scolaire, périscolaire, extrascolaire** au niveau de l'agglomération a mobilisé près de **20 M€.**

En matière économique **1,8 M€** ont permis des aménagements sur les **zones d'activités**, la mise en place d'actions en faveur des **filières locales** (commerce, cuir, viticulture,...), l'appui aux **pépinières d'entreprises** de Gaillac et Graulhet, à la **couveuse** de maraîchage bio et aux espaces de **coworking** à Gaillac et Rabastens.

Dans le domaine de la politique publique « Cadre de vie » **6,4 M€** ont été consacrés à la **collecte** et au **traitement des déchets**, et 1,5 M€ pour l'eau et l'assainissement.

Quant à l'aménagement du territoire, le **Plan climat** a mobilisé les fonds « Territoire à énergie positive pour la Croissance verte » à hauteur de **2 M€** pour financer notamment les travaux de rénovation énergétique des particuliers au travers du dispositif « **Renovam** »et l'accompagnement des communes pour les bâtiments publics.

La **mobilité** (transport urbain, transport à la demande) – nouvelle compétence pour la communauté d'agglomération – a été financée à hauteur de **0,8 M€**.

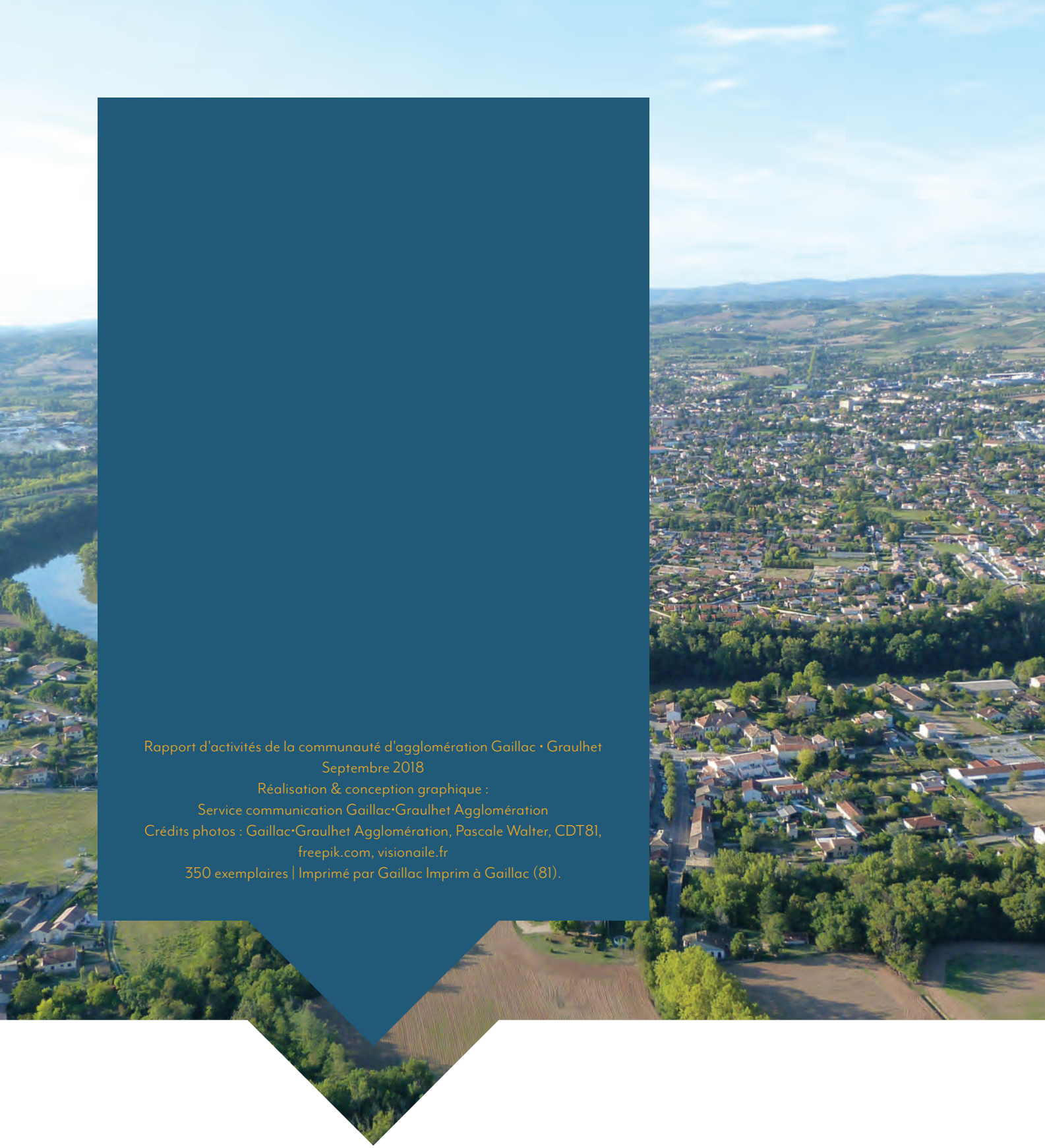

Rapport d'activités de la communauté d'agglomération Gaillac • Graulhet
Septembre 2018
Réalisation & conception graphique :
Service communication Gaillac•Graulhet Agglomération
Crédits photos : Gaillac•Graulhet Agglomération, Pascale Walter, CDT81, freepik.com, visionaile.fr
350 exemplaires | Imprimé par Gaillac Imprim à Gaillac (81).

Gaillac•Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides